



Région
Hauts-de-France

Des aides pour suivre
votre formation Sanitaire et
Sociale en Hauts-de-France

Bénéficiez
du Fonds
Régional d'Aide
d'Urgence



© Emmanuel Walteau / Région Hauts-de-France - mai 2022

GÉNÉRATION
#HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr

POUR TOUTES
INFORMATIONS

0 800 026 080

Service & appel
gratuits

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous êtes étudiant du secteur sanitaire et social et rencontrez une difficulté financière ? Une aide financière ponctuelle et personnalisée peut vous être apportée rapidement.

POUR QUI ?

Les étudiants ou élèves des formations sanitaires et sociales éligibles à la bourse d'études sanitaires et sociales (ou ayant déposé une demande éligible en même temps que la demande de fonds d'aide d'urgence) et inscrits dans un institut de formation (agrée ou autorisée par la Région Hauts-de-France).

COMBIEN ?

Le montant de l'aide est de 250 €, renouvelable une fois durant l'année scolaire.

POUR QUELLES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES RENCONTRÉES ?

- Logement (recherche, dette...)
- Financement (frais d'études, scolarité)
- Vie quotidienne (alimentation, transport, endettement...)
- Relations familiales (difficultés, rupture familiale...)
- Santé (mutuelle, soins...)

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE ?

C'est très simple ! Adressez votre dossier de demande de *Fonds d'Urgence Sanitaire (FUSA)* ou de *Fonds d'Urgence Social (FUSO)*, validé par un travailleur social habilité (Conseil Départemental, Mission Locale, Établissement, CROUS...) à la Région Hauts-de-France **via la plateforme aides.hautsdefrance.fr**

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France